



## CODE DE VIE

---

**Avant de commencer, il est important de mentionner que les règles et le fonctionnement de la maison sont basés sur certaines valeurs :**

- **RESPECT-** Chacun d'entre nous, jeunes et employés, a droit au respect de notre personne et de notre dignité. Il est aussi important de respecter les lieux, le matériel, le voisinage et l'environnement.
- **HONNÊTETÉ-** La relation de confiance entre chacune des personnes vivant à L'Antre-Temps (intervenants et résidents) sera possible uniquement, si tous font preuve d'honnêteté dans leurs démarches et dans leurs façons d'aborder l'autre.
- **ENGAGEMENT-** L'engagement est à la base même de la vie au sein de la maison, chacun doit s'engager dans ses démarches, dans la vie de la maison ainsi que celle au sein du groupe, et ce de façon positive.
- **RESPONSABILITÉ-** Avoir le sens des responsabilités implique que tu prends au sérieux ton séjour à L'Antre-temps. Cela suppose aussi que tu assumes tes choix, tes comportements et les conséquences qui en découlent.
- **COMMUNICATION-** C'est le seul moyen de résoudre les conflits, c'est aussi la meilleure façon de nous aider à te comprendre. Même si ce n'est pas toujours facile, cela implique que tu fasses preuve d'ouverture, tant dans la communication de tes sentiments et pensées, que d'en le fait d'écouter et de recevoir celles d'autrui.

### **Arrivée :**

À ton arrivée, une période d'évaluation de 10 jours nous permettra de voir ensemble si la ressource convient à tes besoins et si tu t'intègres bien à notre fonctionnement. Tu peux utiliser les 48 premières heures dans la ressource pour prendre le temps d'arriver et commencer à préparer ton séjour. Ce temps te sera précieux pour faire le bilan de ton parcours jusqu'ici, pour fixer tes objectifs de séjour et pour t'acclimater à la maison.

### **Horaire :**

Tu dois être actif un minimum de 30 heures par semaine (école, travail, thérapie, bénévolat...) Tu dois nous remettre ton emploi du temps de la semaine à chaque dimanche.

**Tâches :**

Afin de conserver ton milieu de vie propre et agréable, tu dois participer aux tâches quotidiennes de la maison. Si tu y manques, tu devras en faire le double le lendemain. Tu as la responsabilité de faire vérifier ta tâche par un intervenant, celle-ci doit se faire entre 18h00 et 18h30.

**Tabac :**

L'usage de la cigarette n'est accepté que dans le fumoir au sous-sol. Le tabac à forte odeur (i.e : les cigares, le tabac à pipe ou gitanes) est permis uniquement à l'extérieur.

**Transport :**

Durant le premier mois de ton séjour, nous pouvons te prêter des moyens de transport pour tes démarches, ton emploi ou tes études. Tu es responsable de la carte qui t'est prêtée et tu devras t'engager à rembourser les frais de transport.

**Tu ne peux sous aucun prétexte, découcher avec notre carte d'autobus.**

**Chambre :**

Seuls toi, ton co-chambreur et les intervenants ont accès à ta chambre. Ainsi, tu n'as pas accès à la chambre des autres résidents. Tu dois demander la permission pour afficher des choses sur tes murs. Elles ne doivent pas être à caractère pornographique, ni faire la promotion de la violence ou de la consommation. Tu es responsable de la propreté de ta chambre et tu devras y faire un grand ménage à chaque semaine, soit le dimanche avant 21h. Tu dois aussi faire ton lit quotidiennement. Tes draps et tes vêtements devront être lavés et rangés chaque semaine.

**N.B.** Ta chambre peut être fouillée sans préavis. Tout objet interdit retrouvé dans ta chambre sera considéré comme le tien et tu devras en assumer les conséquences. C'est donc ta responsabilité de voir à ce que tout soit en ordre.

**NOUS NE SOMMES AUCUNEMENT RESPONSABLE DES VOLS ET/OU DES BRIS DES EFFETS PERSONNELS DES RÉSIDENTS.**

**Contacts physiques :**

Aucun contact physique n'est permis à l'intérieur ou sur le terrain de la ressource.

**Nourriture :**

Si tu le désires, tu peux apporter un lunch pour l'école, le travail ou la recherche d'emploi. Tu devras le préparer la veille après le souper ou durant l'heure de la collation. Il est interdit de consommer quelque nourriture que ce soit à l'extérieur de la cuisine (sauf des breuvages) et aucune nourriture ne peut être gardée dans ta chambre. Il est également interdit de se faire venir un repas ou d'en apporter de l'extérieur.

**Visite :**

Tu peux recevoir des visiteurs (avec la permission d'un intervenant) entre 19h et 22h le mardi et le dimanche entre 19h et 23h le vendredi et le samedi. Ceux-ci doivent avoir au moins 16 ans et n'ont accès qu'aux aires communes.

**Porte :**

Seuls les intervenants et le personnel sont autorisés à ouvrir la porte d'entrée. Tu dois aviser un intervenant lorsque tu quittes la maison.

**Courrier et effets personnels :**

Suite à ton départ, tu devras faire ton changement d'adresse. Entre temps, nous garderons ton courrier pour un maximum de trois semaines. Bien sûr, tu as la responsabilité de venir récupérer ton courrier. Tu dois aussi quitter la ressource avec tous tes effets personnels. Si pour des raisons particulières tu ne peux apporter toutes tes choses le jour de ton départ, nous pourrions exceptionnellement entreposer tes effets à raison d'un maximum de deux sacs ou boîtes et pour une durée maximum de deux semaines. Après ce délai et pour tout excédant d'effets personnels, tes choses seront envoyées à un organisme d'entraide.

**Tenue vestimentaire :**

En tout temps, tu dois être vêtu de façon décente. Tu ne peux circuler dans la maison pieds nus, torse nu, en pyjama ou en robe de chambre. Nous ne tolérons pas les vêtements provocateurs ou qui font la promotion de la violence et/ou de la consommation.

**Système de privilèges :**

Au fur et à mesure que ton séjour avance, et que ton autonomie grandit, il te sera possible de bénéficier de certains privilèges selon ton engagement et ton respect des règles de la maison.

**Système de conséquences et d'avertissements :**

De façon générale, un manquement à l'une des règles du présent code de vie entraîne une conséquence. En cas de non-respect de cette conséquence, tu te verras attribuer une conséquence plus lourde et/ou un avertissement formel selon la situation. Au bout de ton 3<sup>e</sup> avertissement formel, un avis de départ sera émis et nous discuterons de ta situation en équipe.

**Système de rattrapage :**

Sur demande, après 4 semaines d'efforts et de cheminement, il est possible de récupérer un avertissement formel. Cependant, pour que cela soit possible, il te faudra faire une réelle réflexion et avoir amélioré de façon significative ce qui était à l'origine de cet avertissement.

**Sont passibles d'un renvoi immédiat tout manquement à l'un ou l'autre de ces points :**

- Fumer dans ta chambre.
- Possession de drogue et/ou alcool
- Consommation, incitation à la consommation ou vente d'alcool et de drogue à l'intérieur ou sur le terrain de L'Antre-Temps.
- Violence physique ou verbale.
- Relation sexuelle.
- Possession d'armes ou d'objets pouvant servir d'arme.

- Vandalisme.
- Vol, recel ou toutes autres activités illégales.
- Désamorcer les détecteurs de fumée ou les extincteurs.

### **Découchage :**

Les découchages ont lieu la fin de semaine uniquement. (aucun découchage n'est permis la 1<sup>re</sup> fin de semaine).

Si tu es **majeur** : tu as droit à 2 découchages par fin de semaine. Tu dois par contre nous en aviser à l'avance.

Si tu as **16 ans** : tu as droit à deux découchages par fin de semaine, avec la permission d'un intervenant et l'autorisation écrite de tes parents ou ton tuteur. Tu dois nous fournir les coordonnées complètes (adresse et téléphone) de l'endroit où tu découches. Un adulte responsable doit obligatoirement être présent à chaque occasion. Tu dois nous aviser et nous fournir ces informations au moins une heure avant l'heure d'entrée en vigueur.

Si tu as **17 ans** : tu as droit à un découchage par fin de semaine, avec la permission d'un intervenant. Tu dois nous fournir les coordonnées complètes (adresse et téléphone) de l'endroit où tu découches. Un adulte responsable doit obligatoirement être présent à chaque occasion. Tu dois nous aviser et nous fournir ces informations au moins une heure avant l'heure d'entrée en vigueur. Il est également possible que tu bénéficies d'un deuxième découchage avec une autorisation signée par tes parents ou ton tuteur.

**N.B.** Un découchage peut être refusé si nous jugeons que ta sécurité pourrait être compromise.

### **Télé, musique, jeu vidéo, cellulaire**

Tu ne peux pas utiliser la télé ou écouter de la musique durant le jour (entre 9h et 16h), si tu n'as pas 30 heures d'activité par semaine. Tu peux le faire le soir seulement après les tâches. Par contre, si tu travailles à temps plein ou que tu cumules 30 heures d'activité par semaine, tu peux le faire durant le jour, mais au sous-sol seulement. Les cellulaires sont interdits dans la ressource. Tu dois remettre ton cellulaire à un intervenant, mais tu peux toujours le récupérer lorsque tu quittes pour la journée. L'usage des consoles de jeux et dvd portables est permis dans ta chambre jusqu'à l'heure du coucher. Tu dois respecter l'horaire au sous-sol en ce qui concerne les consoles de jeux qui s'utilisent sur une télé. Il ne t'est pas permis d'utiliser un téléviseur.

### **Médicaments :**

Tout médicament doit être rangé dans le bureau des intervenants. Seules les pompes d'asthme, l'Épipen et la pilule anticonceptionnelle peuvent être gardées en ta possession.

### **Rencontre de groupe :**

À moins d'un conflit d'horaire inconciliable, tu dois ABSOLUMENT être présent à la rencontre de groupe qui se tient de façon hebdomadaire, généralement le mercredi soir à 19h.

**Consommation :**

En tout temps, il est interdit d'entrer en état de consommation. Toutefois, s'il t'arrive de boire de l'alcool ou de prendre des drogues, nous te demandons de le faire de façon responsable et de t'assurer que les effets se sont dissipés entièrement avant d'entrer à l'Antre-Temps. Dans le cas contraire, nous prendrons les dispositions nécessaires afin de conserver le bon fonctionnement du groupe.

**\*Il est à noter qu'aucune possession ou consommation de drogue ou d'alcool ne sera tolérée à l'intérieur ou sur le terrain de l'Antre-Temps.**

**Budget :**

En vue d'économiser pour l'appartement ou tout autre projets d'avenir, toute entrée d'argent doit être budgétée avec un intervenant.

**Sont passibles de conséquences ou de renvoi tout manquement à l'un ou l'autre de ces points :**

- Manque de sérieux ou d'implication dans tes démarches.
- Mensonges et mauvaise foi.
- Possession de drogue, d'alcool et/ou d'instruments de consommation.
- Bris ou négligences répétées causant des dommages. Tu devras également payer les frais des réparations si nécessaire.
- Tout manquement répétitif à l'une ou l'autre des règles de la maison.
- Possession d'objets inflammables (chandelle, encens, butane...).

## HORAIRE (R-E, horaire de jour travail, école)

7h30	<b>Réveil</b>
8h00	<b>Déjeuner</b> (ton lit doit être fait si tu souhaites déjeuner, heure limite pour sortir de ton lit)
8h30	<b>Vaisselle</b> (Fin du déjeuner et des douches)
8h45	<b>Fin de la vaisselle du déjeuner</b>
9h00	<b>Atelier, recherche d'emploi, travail, école ou bénévolat</b>  Si tu n'arrives pas à te lever à temps, il faudra voir à te coucher plus tôt le soir même. Si tu n'as pas assez de temps pour prendre ta douche et déjeuner, il faudra voir à te lever plus tôt le lendemain.
10h00	<b>Heure limite pour sortir de ton lit</b> (si tu travailles en p.m.)
12h00	<b>Dîner</b> (tu dois te présenter avant 12h30 pour dîner, heure limite pour sortir de ton lit si tu es en congé)
13h00	<b>Atelier, recherche d'emploi, travail, école ou bénévolat</b>
15h45	<b>Retour à la maison</b> (Si tu es en recherche d'emploi, tu ne peux revenir avant cette heure)
17h00	<b>Souper</b> (Les soupers sont obligatoires en semaine du lundi au jeudi, si tu t'absentes, tu devras venir souper la fin de semaine suivante)
18h00	<b>Tâches</b> (ta vaisselle doit être lavée et ta tâche terminée et vérifiée avant 18h30)
21h00	<b>Collation et préparation des lunches</b> (le tout doit être terminé à 22h00)
22h00	<b>Heure d'entrée pour tous</b> (Si tu dépasses l'heure d'entrée, tu devras entrer plus tôt le lendemain)
23h00	<b>Heure de coucher</b> (Si tu dépasses l'heure de coucher, tu dois te coucher plus tôt le lendemain)
23h30	<b>Fermeture des lumières</b>

**HORAIRE DE FIN DE SEMAINE** (du vendredi 16h au dimanche 22h00)

12h00	<b>Heure de réveil</b>
13h30	<b>Fin de la période du déjeuner</b>
17h00	<b>Souper</b> (si tu ne viens pas souper, nous te demandons d'en aviser l'intervenant à l'avance)
18h00	<b>Tâches</b>
12h30	<b>Heure d'entrée pour les résidents de <u>16 ans</u></b>
1h00	<b>Heure d'entrée pour les résidents de <u>17 ans</u></b>
2h00	<b>Heure d'entrée pour les résidents de <u>18 ans et +</u></b>
2h30	<b>Heure de coucher</b>
3h00	<b>Fermeture des lumières</b>

**N.B.** Si tu as découché dans la nuit de samedi à dimanche, tu dois entrer au plus tard à **21h00** le dimanche pour faire ta tâche et ton ménage de chambre.

Le dimanche soir est le retour à l'horaire habituel de semaine, donc **tous** devront être entrés à **22h00** et couchés à **23h00**. Merci ☺